2024 - 04 - 44

DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE
MAIRIE DE VARRAINS
2 RUE DE LA MAIRIE 49400 VARRAINS
tél. 0241529078
mairie.varrains@wanadoo.fr

ARRÊTÉ
REGLEMENTANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT PLACE DE L'ORMEAU A L'OCCASION DE LA FETE DE LA MUSIQUE Le vendredi 14 juin 2024

Le maire de VARRAINS (Maine-et-Loire)
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de la Route,
Considérant qu'il appartient au maire de prendre des mesures propres à assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques à l'occasion de la fête de la musique, le vendredi 14 juin 2024, de 15 h à minuit sur la place de l'Ormeau (présence de musiciens et chorale - service de restauration),

ARRETE :

Article 1er : CIRCULATION ET STATIONNEMENT
Le vendredi 14 juin 2024 à partir de 15 heures jusqu'à minuit, le stationnement et la circulation seront interdites Place de l'Ormeau, en partie dans la rue des Rogelins du n° 2 au n° 32 (ou côté impair du n° 1 au n° 17bis) et rue de la Mairie du n° 6 au n° 26 (côté impair du n° 7 au 35).
Les parkings Place de la Folie et de l'école publique seront accessibles.
L'accès des riverains sera maintenu en cas d'urgence.

ARTICLE 2 : MESURES DE DEVIATION
Les véhicules venant de la rue des Roches Neuves ou de la rue de la Poterne pourront accéder au centre-bourg mais sans pouvoir traverser au niveau de la Place de l'Ormeau.
Les véhicules souhaitant emprunter la rue de la Mairie pourront y accéder jusqu'à la Place de la Folie.
Les véhicules venant de la rue des Rogelins et souhaitant se diriger vers le centre-bourg devront emprunter soit l'allée des Tilleuls, la départementale 93 puis la rue des Roches Neuves ou la rue de la Poterne.

Article 3 : SIGNALISATION
La commune de Varrains assurera sous sa responsabilité la mise en place de la signalisation réglementaire relative à la tenue de la manifestation et aux mesures instituées par le présent arrêté.

Article 4 : MESURES DE PUBLICITE
Monsieur le Maire et Monsieur le Commandant la Brigade de Gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché à la porte de la mairie et fera l'objet d'une insertion dans la presse locale.

Fait le 22 avril 2024 à VARRAINS

Le maire, Monsieur Pierre-Yves DELAMARE

Copie de l'arrêté à la
Gendarmerie de Montreuil Bellay
Agglobus Saumur
SDIS 49